



## Communiqué de Presse

Aix-en-Provence, le 09 mai 2012



### PACA : alors que le bâtiment et l'aménagement passent au vert, la rémunération de la maîtrise d'œuvre reste au rouge...



Les professionnels régionaux de la maîtrise d'œuvre soucieux de construire et d'aménager durable alertent la maîtrise d'ouvrage. Les nouvelles tâches associées à la prise en compte de la qualité environnementale modifient les pratiques professionnelles antérieures.



En effet, de nombreuses études supplémentaires non prévues dans la mission de base, telle que définie dans la loi MOP\* rédigée en 1985, sont aujourd'hui attendues par les maîtres d'ouvrage et par les entreprises d'exécution sans qu'elles n'aient été ni identifiées, ni prévues dans les délais d'études, ni de fait rémunérées.



Les investissements sur la phase d'études sont une condition de la qualité et du bon déroulement du projet, alors qu'ils ne représentent qu'une part infime du coût global d'une opération.



Aussi, nous appelons les maîtres d'ouvrage régionaux à s'assurer que leurs contrats de maîtrise d'œuvre donnent les moyens à leurs titulaires de concevoir durable et que les budgets d'investissement sont cohérents avec les niveaux de qualité demandés.



Cela passe par 3 exigences :

- informer et former tous les acteurs pour leur permettre de distinguer les missions de base et les études supplémentaires,
- rémunérer spécifiquement les études supplémentaires préalablement identifiées,
- allonger la durée des études pour les adapter à une réflexion de plus en plus exigeante.

La crise financière actuelle, qui pousse la France et les autres pays européens à annoncer des plans de rigueur budgétaire ne modifie en rien la portée de ce message, elle le renforce ! L'investissement réalisé dans la maîtrise d'œuvre aujourd'hui fera la qualité environnementale et globale des bâtiments et aménagements de demain. Des qualités indispensables si l'on veut réduire l'impact environnemental, les dépenses énergétiques, les coûts d'entretien et ainsi retirer des bénéfices durables.

**Les signataires du communiqué :** Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France PACA, Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA, Envirobot Méditerranée, Fédération Française du Paysage, Pôle Bâtiments Durables Méditerranéens, Syndicat de l'Architecture, Syndicats des Architectes du 04, 05, 06, 13, 83 et 84, Syntec Ingénierie, UNTEC Méditerranée, Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes.

Conférence de presse le 24 mai 2012 à 14h\*\*

\*Loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985 (version consolidée) relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

MIQCP: Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques : <http://www.miqcp.gouv.fr/>. Guide « Maîtrise d'ouvrage publique : quelle démarche pour des projets durables » téléchargeable depuis la page d'accueil du site de la MIQCP

\*\*Pour réagir à ce communiqué ou pour plus de renseignements, contactez Soazig Allaire, coordinatrice de ce projet pour Envirobot Méditerranée, [s.allaire@envirobot-med.net](mailto:s.allaire@envirobot-med.net), 04 42 69 09 32.

